



FICHE MISSION Responsable Commission de Spécialistes

1.1. Missions transversales Conseil d'Administration SFP-APA

- Participer à la mise en œuvre du plan d'action de la SFP-APA
- Être force de proposition auprès du bureau de la SFP-APA
- Participer aux 2 Conseils d'Administration annuels de la SFP-APA ainsi qu'aux Assemblées Générales et tout mettre en œuvre pour se faire représenter en cas d'absence
- Participer à l'ensemble des votes soumis au CA de la SFP-APA
- Consulter les mails associatifs et les outils collaboratifs chaque semaine pour connaître les actualités et l'avancée des travaux de l'association
- Participer et se positionner sur les sujets et thématiques en lien avec la ligne politique du mandat
- Lire les CR des réunions (bureau, membre du CA etc).

1.2. Description

Le.a responsable de commission doit organiser et animer un groupe d'experts intervenants autour d'une même spécialité, et apportant leur expertise afin de répondre aux besoins des professionnels de terrain, des associations, institutions mais également pour valoriser et développer la pratique de l'APA dans la spécialité.

L'intervention, qui se positionne en accord avec les orientations nationales de la SFP-APA, se décline principalement :

1.auprès des membres de la SFP-APA

Le.a responsable d'une commission de spécialistes coordonne et fait vivre sa commission pour la rendre productive afin d'apporter et de proposer des contenus sous différentes formes. Ces contenus, en lien avec sa thématique, doivent amener aux EAPA et aux autres professionnels de l'APA des outils pratiques, et des réflexions sur l'intervention par une veille scientifique notamment au travers du partage et de la diffusion de connaissances, compétences, recommandations et outils en lien avec leur spécialité.



2. Auprès des institutions :

Le.a responsable d'une commission de spécialistes vise également le développement et le renforcement des liens avec les différentes institutions, comités scientifiques et sociétés savantes avec lesquelles il s'attache à défendre et renforcer l'identité et le rôle de l'EAPA dans le contexte de sa spécialité.

Le.a responsable peut également être amenée à rendre des avis d'expertise sur différents sujets en s'appuyant sur les concertations avec les membres de sa commission.

1.3. Objectifs principaux du poste :

- Communiquer auprès des adhérents sur les problématiques/avancées actuelles de l'APA vis-à-vis de la spécialité
- Fédérer les professionnels autour de ces différents enjeux
- Représenter la commission dans des institutions spécifiques et promouvoir le rôle spécifique de l'EAPA pour les bénéficiaires au regard de la spécialité
- Participer à la reconnaissance globale de la profession dans la ou les spécialités qu'elle regroupe
- Rédiger / produire à minima 1 ressource par an en lien avec sa spécialité.

1.4. Missions

- Structurer-organiser l'activité de sa commission selon les objectifs définis avec le bureau,
- Rechercher-maintenir le lien auprès des groupes institutionnels, associations et sociétés savantes
- Affirmer le rôle et l'identité de l'EAPA dans le contexte de la spécialité,
- Promouvoir la place de la SFP-APA, de l'APA et de l'EAPA dans le domaine de la spécialité à l'échelle nationale,
- Eveiller les consciences et susciter des initiatives locales d'Enseignants en APA (EAPA) dans le domaine de la commission,
- Créer un réseau d'EAPA spécialisés dans ce domaine ,
- Diffuser des "tips-and-reco" spécifiques à un domaine basé sur la littérature scientifique et d'informations synthétisées et fondées,
- Produire des ressources, quelle que soit la forme,
- Participer et alimenter des contenus pour la formation continue de la SFP-APA,
- Entretenir des relations fréquentes avec le bureau de la SFP-APA via notamment les référents des commissions.



1.5. Tâches

- Communiquer avec les adhérent.e.s de sa commission et plus largement les membres de la SFP-APA,
- Solliciter /mobiliser les membres de la SFP-APA pour participer à des travaux de la commission,
- Assurer une veille sur les congrès /journées /événements en lien avec sa spécialité
- Participer à des congrès,
- Diffuser des vulgarisations scientifiques et des "recommandations" de prises en charge dans ce domaine particulier afin d'aider les professionnels,
- Rédiger des articles sur le site de la SFP-APA en lien avec sa spécialité,
- Rédiger un document cadre synthétique du plan d'action de la commission pour le mandat,
- Être ressource pour le CNP-APA et notamment dans la recherche d'intervenants, dans la modération ou la gestion de thématiques en lien avec sa spécialité,
- Publier des brèves en fonctions des actions réalisées,
- Consulter les mails associatifs et s'inscrire aux différents outils numériques collaboratifs du CA.

1.6. Relations

1. Avec les adhérent.e.s de l'association

- Communication ouverte aux adhérent.e.s sur la possibilité de rejoindre les commissions (déclinaison des projets, différents niveaux de sollicitation différent)
- Communication autour de l'actualité de la commission : brèves, documents produits, positionnement sur l'actualité, etc.
- Communication ciblée (personne identifiée pour une mission spécifique)
- Usage Mail / Forum / outils collaboratifs, réseaux sociaux et pôle communication de la SFP-APA.

2. Avec le Conseil d'administration.

- Lors d'échanges et de travaux sur des dossiers en lien avec la politique de la SFP-APA
- Lors des séminaires de travail en proposant une synthèse des actions menées et en cours
 - Par l'intermédiaire du membre référent commission de la SFP-APA
 - Par le biais de la personne référente des régions identifiées dans le CA de la SFP-APA.
- Sur sollicitation du CA ou en sollicitant le CA sur des sujets qui le justifient.



3. Avec le bureau

- Sur l'avancée des travaux et les livrables = doit informer le bureau avant la publication/mise en ligne de ressources.
- Lors des sollicitations du bureau
- Lors des séminaires de la SFP-APA
- Par le biais de la personne référente des régions identifiées dans le CA de la SFP-APA.